

CONDITIONS D'ACCEPTATION

Liquide de refroidissement et antigel

Code Eural	160114*
Code déchet	015026

DESCRIPTION

Liquide de refroidissement et antigel du secteur automobile à base de monoéthylène glycol (MEG).

Antigel à base de monopropylène glycol (MPG) est interdit.

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES

Paramètres :

- Teneur en eau : max. 70 %
- Huile, solvant et couche flottante : absents.
- Sédiment : max. 2 %
- pH : 6-8
- PCB : < 20 mg/kg
- Point d'éclair : > 61 °C
- Total des halogènes : < 2 g/kg

Conditions générales :

- Pas de composants étrangers
- Pas d'autre flux de déchets ne répondant pas aux conditions.